Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Le 19 septembre 2014

M. Pierre Arcand, Ministre des Ressources naturelles du Québec
Régisseurs et Greffe de la Régie de l'énergie du Québec

Objet : Dossier R-3900-2014 Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles - Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes

Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) avisait en juillet dernier la Régie de l'énergie du Québec de son intention de participer au présent dossier[1].

Le contexte énergétique nord-américain change tout azimut. Les dix dernières années ont défié les pronostics à plusieurs égards et c'est dans ce contexte que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, Pierre Arcand, demandait en juillet 2014 un avis de la Régie de l'énergie du Québec contenant un portrait juste des approvisionnements en gaz naturel et des disponibilités pour le futur[2].

Notons que cette demande du ministre avait été précédée, en octobre 2013, par la principale recommandation du GRAME à la Régie de l'énergie au dossier R-3837-2013 phase 2:

> *C'est pourquoi, bien que le Projet Oléoduc Energie Est ne relève pas de sa juridiction, le GRAME recommande à la Régie de l'Énergie du Québec d'user de son pouvoir d'avis au ministre, en vertu de l'article 42 de la Loi qui permet à la Régie, de sa propre initiative, de donner son avis sur toute question relevant de sa compétence. En effet, le risque que cet éventuel projet induit quant à l'approvisionnement gazier des clients québécois de Gaz Métro relève de la compétence de la Régie*[3].

[1] Dossier R-3900-2014, Demande d'intervention du GRAME
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/277/DocPrj/R-3900-2014-C-GRAME-0001-DemInterv-Dec-2014_07_25.pdf
[2] Dossier R-3900-2014, Demande du Ministre
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/277/DocPrj/R-3900-2014-B-0001-Demande-Dem-2014_07_11.pdf
[3] Dossier R-3837-2013 phase 2, mémoire du GRAME
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/210/DocPrj/R-3837-2013-C-GRAME-0013-Preuve-Memoire-2013_10_09.pdf

Groupe de recherche appliquée en macroécologie
735, rue Notre-Dame, bur. 202, Lachine (QC) H8S 2B5
tél. 514 634 7205
admin@grame.org
www.grame.org

Selon les prévisions actuelles, un nouvel acheminement de pétrole vers l'est canadien viendra diminuer les capacités d'acheminement de gaz naturel de l'ouest vers le Québec.

Sur le simple plan conceptuel et sur la base des engagements environnementaux en vigueur, il faut déjà s'opposer énergiquement à un tel transfert, notamment au niveau des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires générées.
Ainsi, bien que l'enjeu à l'étude ici ne soit pas l'autorisation de projets augmentant la capacité de transport de pétrole, aucune tribune ne devrait être épargnée pour en décrier le non-sens écologique et économique à long terme maintes fois démontré.

À cela s'ajoute la vision québécoise pour un avenir moins dépendant des énergies fossiles. Citons ici un extrait du mémoire de l'Union des municipalités du Québec au présent dossier:

> *"Pour l'UMQ, le contexte énergétique qui se profile pour la période s'étalant jusqu'à 2030 devrait être celui d'un passage graduel à une économie utilisant moins d'hydrocarbures, en priorité ceux qui sont produits hors du territoire québécois, et basée davantage sur des énergies renouvelables, au premier rang desquelles figure l'hydroélectricité."*

Ainsi, plutôt que de chercher à contrer l'augmentation des prix des carburants, l'État devrait saisir l'opportunité de développer des stratégies "non-fossiles".

Les objectifs du nouveau Système de Plafonnement et d'Échange de Droits d'Émission (SPEDE) sont d'une part la dotation du Fonds vert du Gouvernement du Québec par les revenus des enchères et d'autre part la diminution des gaz à effet de serre (GES) par une transition technologique et comportementale due à la hausse du coût des carburants visés.
Ainsi et en toute logique d'offre et de demande, il n'est pas incohérent (avec le second objectif) de suggérer qu'un prix plus élevé du gaz naturel (ou du pétrole) aura au moins le bénéfice de permettre aux Québécois de s'affranchir plus rapidement des sources énergétiques carboniques.

De plus, considérant la situation d'approvisionnement électrique qui prévaudra pour les prochaines années (surplus) et l'éco-avantage hydroélectrique québécois, il ne faut pas chercher à défendre bec et ongles un approvisionnement à bas prix en gaz naturel. Qui plus est, une hausse du prix du gaz naturel pourra favoriser la rentabilité des projets de biométhanisation qui permettront d'atteindre de plus hauts niveaux en matière de gestion des matières résiduelles organiques, lesquels tardent à voir le jour.

Finalement, ayant pris connaissance du mémoire soumis le 18 septembre 2014 par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)[4], le GRAME souhaite déjà insister sur la pertinence des constats et des recommandations qui y sont soulevés.

Le GRAME est d'avis que le Québec est capable de s'adapter à un monde où les hydrocarbures seront moins compétitifs grâce à des moyens novateurs et respectueux de l'environnement.

Cordialement,

M. Jonathan Théorêt
Directeur général du GRAME et analyste aux fins du présent dossier
jonathantheoret@grame.org

[4] Dossier R-3900-2014, Mémoire de l'UMQ
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/277/DocPrj/R-3900-2014-C-UMQ-0003-Preuve-Memoire-2014_09_18.pdf